

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 FEVRIER 2010

Le Conseil Municipal de CHERISY s'est réuni le Vendredi 05 Février 2010 à 19 heures à la Mairie de CHERISY sous la présidence de Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaients présents : MM LETHUILLIER, BOUCHER, ISABEL, BROU, ROBERT, DUPORT
MMES KERMARREC, LEGER, RANDOUX, MM. CAPILLERY, DESHAYES,
MME CHOTARD, M. POTOT

Etaients absents excusés : MME HAIE (pouvoir à M. LETHUILLIER), M. LOQUET (pouvoir à
M. BOUCHER), M. GUIRLIN, M. MOREAU PAGANELLI (pouvoir
à M. ISABEL) MME JETHA

Elodie RANDOUX est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

D. 2563
REPLACEMENT
CAMIONS
BENNES

I – REMPLACEMENT CAMIONS BENNES

M. le Maire expose le mauvais état des deux véhicules bennes de la commune qui ne passent plus au contrôle technique et la nécessité de les remplacer.
Le budget total pour leur remplacement serait de 25 000 € environ.

Grand benne NISSAN : un véhicule IVECO Diesel d'occasion a été visité par M. le Maire et M. BOUCHER. Ce véhicule dont les pièces mécaniques maitresses ont été changées semble en bon état (quelques améliorations extérieures seraient à prévoir) ; il est proposé à 6 500 €.

Petit benne GME : après visite et essai de plusieurs véhicules (dont des véhicules électriques), il est proposé de retenir l'offre du garage CRETOT IVECO pour un petit camion benne quasiment identique à l'actuel, pour la somme de 13 700 €.

Après délibération, le conseil municipal adopte l'acquisition de ces deux véhicules à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents à ces dossiers.

D. 2564
AMENAGEMENT
SECURITAIRE
RUE CH. DE
GAULLE
CHOIX DE
L'ENTREPRISE

II – AMENAGEMENT SECURITAIRE RUE CHARLES DE GAULLE – CHOIX DE L'ENTREPRISE

M. Le Maire rappelle la délibération D.2560 du 26/11/2009 relative à la réalisation d'un plateau ralentisseur rue Charles de Gaulle, devant la Mairie et la rue des Camélias.

Suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres pour l'ouverture des plis le 29 janvier 2010 et à l'analyse des offres le 2 février dernier, il est proposé de retenir la Société MUSCI pour effectuer ces travaux pour un montant de 57 191,28 € TTC.

Le début des travaux est prévu pour début avril 2010 pour une durée de trois semaines environ.

Adopté à l'unanimité.

D. 2565
PAIEMENT
FACTURES
INVEST.
AVANT VOTE
BP 2010

III – PAIEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2010

Vu, la loi n° 88.13 du 5 janvier 1988, qui prévoit dans son article 15 du titre III que « dans l'attente de l'adoption du budget primitif le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »,

Vu, que cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits,

Vu, que pour le budget principal, le montant des dépenses d'investissement inscrites au Budget Primitif 2009, hors dette, s'élève à 1 244 108,04 €,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Autorise :

M. le Maire à engager et mandater, les opérations suivantes :

Article	Libellé	Montant TTC
2182	Matériel de transport	30 000
2183	Matériel de bureau et informatique	6 000
2151	Réseaux de voirie	5 000
2152	Installation de voirie	5 000
2188-01	Autres immobilisations corporelles	8 000
21312	Bâtiments scolaires	5 000
205	Concessions et droits similaires etc.	4 000
21318	Autres bâtiments publics	5 000
21578	Autres matériels et outillages voirie	4 000
2184	Mobilier	5 000
2313-02	Constructions	40 000
2313-03	Constructions	3 000
2315-01	Installations matériel et outillage technique	2 000
2135	Installations générales, aménag. Agencem.	5 000
2031	Frais d'études	3 000
2111-01	Acquisition terrain nu	15 000
21571	Matériel roulant	5 000
	TOTAL	150 000

Dit que les crédits seront régularisés dans le cadre du vote du budget 2010.

Adopté à l'unanimité.

IV – ORGANISATION DES ELECTIONS REGIONALES DES 14 ET 21 MARS 2010

Le Conseil Municipal organise le bureau de vote pour les Elections Régionales qui auront lieu les 14 et 21 mars 2010. Le bureau de vote se tiendra en Mairie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15.